



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 27 septembre 2022 – 20h15 – Foyer de la Grande salle**

Présidence : Monsieur Andrea TASINATO

Personnes excusées : MM. Daniel BALTENSPERGER, Nicolas JACQUIER, Maxime JAQUILLARD, Julien MICHEL, Jean-Marie PASCHE, Jean-Luc RICHARD, Olivier SCHÄR, Lionel WEBER et Julien WOLF

Personne absente : aucune

* * *

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **41** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adoption du procès-verbal du 29 août 20222. Communications du Bureau3. Dépôt du préavis 04-2022 "Arrêté d'imposition pour l'année 2023"4. Informations de la Municipalité5. Divers et propositions individuelles |
|--|

1. Adoption du procès-verbal du 29 août 2022

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président signale une coquille dans la retranscription des propos de M. Laurent GUIGNARD. Celle-ci est d'ores et déjà corrigée.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins une abstention. Le Président remercie son rédacteur.

2. Communications du bureau

Le Président rappelle les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines dans notre commune. Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont pris part à l'organisation de ces manifestations.

Il y a quelques jours, M. Dimitri BUSSARD, fils de la Conseillère communale Nathalie BUSSARD, est devenu vice-champion du monde cycliste sur route dans la catégorie grands fonds. Nous lui adressons toutes nos félicitations.



Dates à venir

- Dimanche 2 octobre : **Fête des récoltes** organisée par la Paroisse. Rendez-vous à Marchissy
- Mercredi 12 octobre : **Tir du Conseil** (date à confirmer)
- Vendredi 14 octobre : soirée Halloween sur le thème "meurtre et mystère" au **Centre des jeunes**
- Samedi 15 octobre : **Loto du Marchairuz** organisé par les amis du Marchairuz
- Jeudi 20 octobre : "**Son histoire, c'est l'Alaska**" présenté par Nicolas Reymond à la Grande Salle
- Mercredi 26 octobre : prochaine **séance du Conseil communal** à 20h15

3. Dépôt du préavis 04-2022 "Arrêté d'imposition pour l'année 2023"

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Conseil communal de Gimel

- *Vu le préavis N° 04-2022 de la Municipalité*
- *Où le rapport de la Commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DECIDE

- 1) *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, tel que présenté, soit la baisse de l'impôt communal à 73% de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition*
- 2) *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1^{er} janvier 2023.*

Le président informe que le préavis est confié à la commission des finances.

4. Informations de la Municipalité

M. Philippe REYMOND :

Un **comptage du trafic** a été réalisé dans notre village durant le mois de juin. Il a ainsi été observé quotidiennement :

- 5'000 passages sur l'axe de la Grand'Rue
- 4'300 passages sur la route d'Aubonne
- 2'500 passages sur la route de Saubraz
- 2'500 passages sur la route de Rolle

Pour notre artère principale, cela représente plus de 7'000 véhicules essentiellement concentrés entre 6h30 et 9h00 le matin et entre 17h00 et 19h00 en fin de journée.

Sur les axes secondaires, on peut également observer quotidiennement :

- 1'500 passages sur l'avenue de la Rosière
- 700-800 passages sur les petites artères

Sur la base de ces observations, il convient à présent de travailler sur un concept de sécurité mobilité avec le concours d'un ingénieur en trafic. Un retour sera donné au Conseil communal ultérieurement.



Conseil communal de Gimel

Les travaux relatifs à la **route d'Aubonne** démarreront autour du 10 octobre. Ceux en relation avec le **chemin Magnin** à la fin du mois d'octobre.

Le **PACOM**¹ est toujours en cours d'étude. S'agissant des **zones d'activité**, des échanges doivent intervenir avec l'ARCAM². La Municipalité sera en mesure de revenir vers le Conseil communal au printemps prochain.

M. Laurent GUIGNARD :

Les **travaux d'urgence au bas de la rue du Fort** ont permis d'effectuer un raccordement des eaux usées sur la conduite qui descend en direction du dévers. Il s'agit pour l'heure d'une installation provisoire en raison de la taille du tuyau qu'il était possible de raccorder. Cette situation devrait pouvoir tenir jusqu'au jour où la réfection du carrefour interviendra.

Des analyses de chlorothalonil ont été réalisées au **puits de l'Ezilière**. Sur les 4 métaboliques recherchés, aucun n'atteint des taux décelables pour cette période de l'année. On ne peut toutefois pas conclure à l'absence absolue de cette substance, la sécheresse ne permettant pas le ruissellement de l'eau en provenance de zones qui pourraient en contenir. Le puits de l'Ezilière nous assurera une sécurité d'approvisionnement, surtout en période de sécheresse. La Municipalité va ainsi pouvoir aller de l'avant afin de concrétiser une demande définitive de concession auprès de l'Etat de Vaud et formuler une offre de rachat auprès de la commune de Perroy.

M. Heinz FORRER :

Se réjouit de l'augmentation de la participation à l'occasion de **l'action CleanUpDay** qui s'est tenue à Gimel le 17 septembre dernier. Si la communication autour de l'événement peut encore être améliorée, il faut relever que l'action se déroule simultanément dans toute la Suisse. La prochaine édition aura lieu le samedi 16 septembre 2023. Pour l'édition 2022, environ 25 sacs ont été récoltés (remplis à hauteur de 25%), ainsi qu'une pelle, des morceaux de tuyaux et d'innombrables mégots de cigarettes. Beaucoup de papiers ont été trouvés sur la place de sport et sur l'avenue de la Rosière

Une **journée portes ouvertes** est prévue dans notre **cantine scolaire** le 3 novembre de 17h à 19h.

5. Divers et propositions individuelles

M. Simon NOBLE : s'enquiert de l'état d'avancement de la **réfection du chemin du Bochet**. Un problème sur le type de goudron avait été signalé à l'époque, mais aucune information n'est intervenue depuis lors.

M. Philippe REYMOND : s'agissant de la planification routière, il faut distinguer 3 catégories de routes i) traversée de village, route cantonale subventionnée par le canton ; ii) les rues de villages et iii) les routes rurales (pouvant donner lieu à des subventions fédérales et cantonales dans le cadre de l'amélioration foncière). Une réfection sur 5 à 8 ans est prévue avec un ordre de priorité qui sera défini en fonction de la dégradation des routes concernées. S'agissant du chemin du Bochet, une réfection n'interviendra qu'à l'horizon 2023-2024. Dans l'intervalle, des retouches seront faites pour garantir la sécurité.

¹ Plan d'affectation communal (PACOM)

² Association région Cossonay Aubonne Morges (ARCAM)



Mme Mary CROISIER : donne lecture d'un **rapport intermédiaire de la commission thématique climat et environnement**. *[Celui-ci n'ayant pas fait l'objet d'un point de l'ordre du jour, le rapport est annexé au présent PV]*

M. le Syndic Philippe REZZONICO : remercie la commission pour les informations transmises et rappelle que la Municipalité entend se lancer dans l'élaboration d'un PECC³ en 2023. Le choix du bureau conseil revient à la Municipalité. La commission peut toutefois suggérer le nom de bureaux d'études.

M. Eric MARCHESE :

i) se réjouit du succès de l'action **CleanUpDay** mais regrette le peu de publicité faite dans le cadre de cet événement. Il faudrait revoir les canaux de communication, y compris pour d'autres activités communales.

ii) remercie la **commission climat et environnement** pour son rapport et se dit quelque peu frustré de constater que depuis le mois de mars, aucune action dans ce domaine ne se concrétise. Le contexte actuel appelle pourtant à l'action.

iii) relève que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu pendant la période des **vacances scolaires**. Des interventions passées avaient déjà relevé ce problème. Certes, la Municipalité doit respecter le délai de ratification du taux d'imposition par le Canton. Toutefois, des communes comme St-Prex et Genolier ont déjà fait voter leurs Conseils communaux respectifs sur ce sujet, preuve qu'il est possible d'agir plus tôt. Rien n'empêche la Municipalité de déposer son préavis au bureau du Conseil sans le déposer formellement à l'occasion d'une séance précédente.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) rappelle que l'action CleanUpDay intervient au niveau national et fait ainsi déjà l'objet d'une couverture médiatique à ce titre.

iii) s'agissant du choix de la date de la séance qui intervient pendant les vacances scolaires, la Municipalité fait son mea culpa. Dans le rapport de la commission des finances de l'année précédente, celle-ci avait recommandé que le dépôt et le vote du préavis n'interviennent pas simultanément. Une relecture tardive de celui-ci a rendu le calendrier un peu serré. Nous serons toutefois plus attentifs sur cette question à l'avenir.

M. Florian Magnin :

i) remercie M. Heinz FORRER d'avoir repris cette année l'organisation de l'action **CleanUpDay** initiée deux ans plus tôt par Mme Anne-Laurence BERGER et le sus-cité. En termes de communication, 2 canaux ont été utilisés, Facebook et le site internet de la commune.

ii) revient sur la question de la **valorisation des déchets** et de la **gestion et des accès à la déchetterie** qui font régulièrement l'objet de questions ou de discussions lors des séances du Conseil communal. L'extension des horaires d'accès s'est aussi posée considérant l'augmentation de la population et des besoins qui en découlent. Plus récemment, la Municipalité a informé notre Conseil que le personnel communal n'était pas suffisant pour permettre de couvrir une augmentation des horaires d'ouverture précisant qu'une externalisation de la gestion de la déchetterie était envisagée. A l'heure actuelle, en dehors de la déchetterie, il n'existe pratiquement aucun point de collectes permanent permettant le tri sélectif des déchets ménagers courants en dehors des accès à la déchetterie. De nombreuses communes de notre canton ont investi ces dernières années dans la création d'**EcoPoint** (enterrés ou de surface) permettant à la population d'y déposer ses déchets courants, tels que verre, PET, alu, papier, piles, textile, compost, etc.

Est-ce que le Municipalité a étudié l'opportunité d'un tel investissement et dans quelle mesure une solution de ce type peut s'inscrire en complément ou en alternative à l'externalisation de la déchetterie .

Mme Anne-Laurence BERGER :

ii) confirme que la déchetterie sera externalisée à compter du 1^{er} janvier 2023. Une augmentation des horaires interviendra à cette occasion. Des horaires dédiés pour les entreprises seront également introduits. Un rendez-vous a lieu jeudi pour permettre à la société qui sera en charge de la déchetterie de faire un état des lieux de celle-ci et de voir quelles mesures d'amélioration peuvent être introduites. La question de la création d'un EcoPoint fait aussi partie de la discussion. A noter que l'Etat incite à rapporter les déchets là d'où ils proviennent, même si cette recommandation est peu suivie. L'externalisation permettra de libérer le personnel communal pour d'autres tâches.

³ Plan énergie et climat communal



Conseil communal de Gimel

Mme Mary CROISIER : s'interroge sur les conséquences financières de **l'externalisation de la déchetterie**. Est-ce que cela aura un effet sur le montant de la taxe ?

Mme Anne-Laurence BERGER : pour les particuliers, a priori non. La question reste ouverte pour les entreprises. A l'heure actuelle, l'assiette de la taxation est déterminée sur la base de la confiance. Des contrôles seront toutefois effectués de manière aléatoire suite à la constatation de quelques irrégularités.

Mme Doris CHRISTEN :

i) s'interroge sur la raison d'attendre l'année prochaine pour démarrer l'étude d'un **PECC** ? L'étude d'un mandat pourrait déjà débuter.

ii) est-ce que la Municipalité est en mesure de chiffrer le coût lié à **l'externalisation de la déchetterie** ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) admet que la recherche d'un bureau d'étude pourrait déjà débuter cette année. Les communes de Saubraz et de St-Oyens ont été approchées dans la perspective d'établir un PECC commun. Cela implique des séances et malheureusement la fin d'année s'annonce d'ores et déjà chargée.

ii) le contrat définitif avec la société est en cours de finalisation. Le coût du personnel diminuera, mais le coût global devrait sensiblement augmenter. Il y aura également des gains d'efficacité à prévoir en confiant la gestion de la déchetterie à une entreprise spécialisée.

Mme Isaline PROBST SCHÄR : les enjeux actuels concernant les **déchets** sont élevés, tant au niveau de l'aménagement du territoire, que de l'environnement ou des aspects financiers. Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, car il ne coûte ni aux collectivités, ni aux citoyens. Pour lutter contre la surproduction des déchets, la règle d'or consiste à réduire, réutiliser et recycler. Dans ce cadre, la commune participe au recyclage au travers des activités de la déchetterie. Il est également important de privilégier la réparation et la réutilisation. Le devoir d'exemplarité et de sensibilisation des communes est essentiel. La **ressourcerie** est un lieu indispensable dans une commune. Actuellement, nous possédons une modeste ressourcerie qui pourrait être améliorée et agrandie pour permettre un réel échange d'objets. La Municipalité pourrait-elle améliorer cette structure et son concept à l'avenir ?

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme que cette question a été abordée avec l'entreprise qui sera en charge de la déchetterie. Il faut prendre en compte la taille de l'espace envisagé et sa protection en cas de pluie, soit des locaux adaptés. La Municipalité n'est pas du tout fermée sur le sujet, mais cela implique un travail de réflexion préalable.

Mme Deborah BIGNENS : concernant la **ressourcerie**, est-ce que des instructions sont données au personnel de la déchetterie quant aux objets à conserver ou non ?

Mme Anne-Laurence BERGER : certains objets sont stockés un certain temps (par ex. ski, vélo). Certains biens sont parfois en mauvais état, mais peuvent revêtir un caractère sentimental (poussette). Un tri est régulièrement réalisé en raison du manque de place. Nous ne disposons pas non plus d'espaces dédiés aux réparations. Il faut tout de même relever que beaucoup d'objets déposés sont souvent dépareillés.

M. Simon NOBLE : se dit préoccupé par les **déchets** produits ici et déplacés ailleurs pour être traités. Beaucoup de choses pourraient être faites déjà chez nous. A titre d'exemple, si nous disposions d'une broyeuse, nous pourrions créer et utiliser des copeaux de bois. La gestion du **compost** pourrait être améliorée de façon à pouvoir composter sur place et permettre à la population de se fournir directement dans notre commune. Cela permettrait aussi d'impliquer davantage la population sur la question du recyclage et permettrait les bons gestes au quotidien. Il existe une multitude d'autres exemples sur le thème de la réutilisation de matières premières qui n'auraient ainsi pas besoin d'être déplacées ailleurs. Nous en avons les moyens.

M. Serge KURSNER : est d'accord sur le principe avec les propos tenus. Toutefois, les faits sont malheureusement différents. A titre d'exemple, l'intéressé reprend le pain sec pour son exploitation. Le contenu laisse régulièrement à désirer. Le pain n'est pas toujours sec et s'avère souvent moisi. Sans compter parfois la présence de lasagnes, de pizzas ou même de capsules Nespresso qui n'ont rien à faire là. Constatant que même le tri du pain sec semble compliqué, il semble difficile d'entrevoir la création d'un compostage sur site. On sent que les gens n'ont pas le temps ou ne se sentent pas concernés. L'intéressé a également cessé de reprendre les gazons tant on y trouvait à l'intérieur toutes sortes de choses (foins, pommes, branches).



Conseil communal de Gimel

Mme Anne-Laurence BERGER : estime qu'on est là en présence d'une question de société. Il appartient à chacun de se montrer responsable dans le tri de ses déchets. On ne peut pas exercer des contrôles ou une présence permanente derrière chaque habitant. S'agissant des gazons, ceux-ci sont repris par l'entreprise Germanier pour faire du biogaz. Concernant les copeaux, il n'est pas possible d'en réaliser à partir du bois que nous collectons en raison du fait qu'il est souvent traité ou laqué, sans compter que les vis ou les équerres ne sont pas toujours retirées avant que le bois ne soit jeté. Tous les déchets qui quittent la déchetterie sont triés de la manière la plus convenable possible avant d'être traités par la société SADEC. Durant l'ouverture de la déchetterie, nous avons sur site un employé ainsi qu'une aide. Cela ne permet pas de tout contrôler. Le nouveau personnel à compter du 1^{er} janvier 2023 sera spécialisé dans cette activité ce qui est une bonne chose et de rappeler que les problèmes évoqués concernent une minorité de personnes. En outre, il faut régulièrement informer les nouveaux habitants qui se réclament parfois de pratiques ou d'habitudes de leur précédent lieu de résidence qui ne sont pas nécessairement celles que nous avons dans notre village.

M. Heinz FORRER : se réjouit de constater que le Conseil communal est très sensible à la question des déchets et du climat. Vos attentes de résultats dans le cadre des travaux de la commission climat et environnement sont légitimes. La question des ressources (qu'il s'agisse de temps ou d'argent) se pose également. Le sondage qui doit bientôt être envoyé à la population va permettre de définir des priorités et établir un fil rouge.

Mme Isaline PROBST SCHÄR : concernant **l'énergie**, à présent que la Confédération a énoncé un certain nombre de propositions, quelles pistes d'économie sont envisagées par notre commune. S'agissant spécifiquement du **gaz**, quel impact la crise actuelle va avoir tant pour la commune que pour les particuliers ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : s'agissant des économies d'énergie, la commune a déjà travaillé sur la question du chauffage des locaux. Au niveau de la commune, l'effet de nos mesures est limité. C'est avant tout un travail individuel que chacun doit débiter chez soi. La hausse des prix de l'énergie va naturellement inciter la population à la sobriété. La commune a regardé ce qu'elle pouvait faire dans ses bâtiments, mais elle ne peut pas tout révolutionner tout de suite.

M. Laurent GUIGNARD : les clients raccordés au gaz ont été informés d'une augmentation des acomptes de 15% pour l'année 2023. Cette augmentation peut apparaître faible au regard de la hausse du prix du gaz. Elle s'explique toutefois par le fait que les acomptes sont calculés sur la moyenne de deux années. Or, 2021 fut une année relativement fraîche ce qui a engendré une augmentation de la consommation cette année-là de près de 40%. Un point de situation sera réalisé en cours d'année 2023 en fonction de l'évolution du prix de la fourniture. Il convient de rappeler que seule la molécule est sujette à la variation des cours, le prix de l'acheminement – à tout le moins pour la partie en Suisse – demeure quant à lui inchangé. Le prix facturé actuellement se monte à 9 cts le KWh dont 1,6 cts le KWh pour la molécule. Les acomptes ont été calculés en tenant compte d'une augmentation possible de 50% de la molécule, soit 2,3 cts le KWh.

M. Pascal CIABURRI : concernant la discussion portant sur les déchets, les comportements rapportés témoignent d'une mauvaise éducation et de la fainéantise. Ce n'est pourtant pas compliqué de trier correctement ses **déchets**.

M. Simon NOBLE : concernant la question de l'éducation, il faut compter le temps d'une génération pour que des changements de comportement soient assimilés. Il est toutefois fort regrettable de laisser tomber sous prétexte que les gens ne comprennent pas ou ne se comportent pas de manière adéquate. La Municipalité doit remplir un rôle d'information et produire de l'information. A titre d'exemple, la commune informe-t-elle sa population sur comment poser des panneaux solaires, informe-t-elle sur le fait qu'il n'est plus nécessaire de disposer d'un permis de construire ?

Mme Mary CROISIER : habite la commune depuis des années et a déjà vu passer beaucoup d'informations de la part de la commune. L'éducation doit aussi passer par l'enseignement dans les écoles. Et en matière de développement durable, par exemple, il s'agit d'un pôle à trois angles (sociétal, économique et environnemental). De plus, une société ne peut fonctionner et avancer que si les humains qui la compose sont instruits et motivés. L'éducation doit aussi passer par les parents, bien entendu.



Conseil communal de Gimel

M. Denis HUMBERT : revient sur les propos de M. FORRER concernant les **portes ouvertes à la cantine** pour signaler que les parents ont été mis devant le fait accompli par rapport à l'arrivée d'un nouveau cantinier.

M. Heinz FORRER : confirme qu'une cantinière est en poste depuis un certain temps déjà. C'est en revanche le chef de cuisine de l'EMS de la Rosière qui a changé. Un échange est intervenu avec la directrice de l'EMS concernant la présentation des menus et le choix de ceux-ci. Une amélioration est constatée depuis lors. Notre volonté est de conserver une entreprise locale et de ne pas passer par des grandes entreprises comme Eldora.

M. Stéphane BOURGEOIS : remercie au nom de l'USL le Ski-Club pour l'organisation du dernier **GimelApéro** en dépit d'une petite baisse de fréquentation. Un remerciement à la commune également qui apporte son aide aux différentes sociétés locales dans l'organisation de ces événements.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h20.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin

Annexe : rapport intermédiaire de la commission climat et environnement